

Séance du lundi 29 octobre 2018

Date de la convocation: 23/10/2018

Date d'affichage de la convocation : 23/10/2018

Membres en exercice L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf octobre 20 heures 30 le Conseil

Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,

sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents: 8

Présents: Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme

Votants: 8 GAIGNARD, Bertrand LABOURDERE, Geneviève

FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian

Pour: CASSAGNE

8

Représentés:

Secrétaire de

séance: Excusés: Laurence MASSEY, Guy CLARAC

LABOURDERE

Bertrand <u>Absents:</u>

Objet: REMBOURSEMENT SITE WEB - DE 2018 022

Monsieur le Maire a quitté la séance pour affaire le concernant.

Monsieur Jean-Claude CASSAGNE, adjoint au maire, explique à l'assemblée, que le forfait du site internet de la mairie crée par Monsieur le maire le 08 novembre 2014 auprès de la plate-forme en ligne Wix.com a été reconduit pour une année supplémentaire, ainsi que la souscription du domaine. Le montant du forfait pour 2018/2019 s'élève à 118,80€ (facture n°317984723 du 06/10/2018) Le montant de la souscription du domaine pour 2018/2019 s'élève à 17,94€ (facture n° 302520631 du 07/09/2018). Soit un total de 136,74€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE du remboursement de la somme avancée à Monsieur Guy FAVAREL, Maire de 136.74 €.

MANDATE Le 1^{er} Adjoint de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre les membres présents Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception en Préfecture et Publication le 30/10/2018